

Compte-rendu de l'assemblée générale des agents de secrétariat du 15 septembre 2017

Cette AG faisait suite à une précédente journée de mobilisation (rassemblement devant la DIRECCTE) en juin, au cours de laquelle avait émergé l'idée, lors d'une assemblée de lutte, d'organiser des AG par métier et par catégorie. Dans le contexte actuel de dégradation des conditions de travail, l'idée est de permettre aux agents de s'exprimer sur la façon dont ils vivent actuellement leur travail, sur le sens qu'ils lui donnent, les difficultés qu'ils rencontrent, leurs revendications pour l'avenir.

Aujourd'hui le DIRECCTE annonce une baisse « cible » de 26 agents de secrétariat sur ARA (moins 2 postes pour le Rhône). L'objectif national à atteindre est de 0,3 ETP par agent de contrôle.

1. Relation à l'utilisateur et aux agents de contrôle

Les secrétaires craignent qu'il n'y ait plus de secrétariats dédiés à des agents de contrôle, qu'on leur demande de travailler en pool.

Déjà, les assistantes entendent que la direction les voit comme des assistantes d'UC et non pas des secrétaires d'agents de contrôle.

Les agents de secrétariat ne sont pas d'accord avec ça. Pour elles cela entraîne une perte des valeurs du secrétariat. Le rattachement à des agents de contrôle permet un suivi des dossiers. L'agent de contrôle s'y retrouve, la secrétaire aussi.

C'est très lourd d'être assistante de toute une UC. Si on leur demande de travailler pour plusieurs UC cela va devenir impossible.

Aujourd'hui déjà, avec les UC, le suivi des dossiers est difficile. Les intérim changeants des agents de contrôle sont un vrai problème dans la relation aux usagers.

Le répondeur au standard (agent non remplacé) pose également problème : les usagers n'appellent plus. Ils renoncent.

Si la direction supprime des lignes téléphoniques pour ne maintenir qu'une seule ligne par UC cela va poser des problèmes pour que les usagers arrivent à nous joindre.

A partir du 1^{er} janvier il manquera une secrétaire par UC : c'est énorme. Cela représente 3 agents de contrôle à se répartir entre les secrétaires qui restent.

Les secrétaires ont le sentiment que la demande sociale n'a plus d'importance, l'objectif n'est plus la réponse aux usagers. Le sens du service public est cassé.

Aujourd'hui on veut spécialiser les assistantes mais elles ne le veulent pas. Elles souhaitent garder le lien avec le territoire et avec la section.

2. WIKIT

Wikit fonctionne mal, les secrétaires doivent tout rentrer dedans sans forcément d'utilité pour le service.

Ainsi quel est l'intérêt de rentrer les convocations CHSCT et/ou les PRA si ce n'est pour des raisons statistiques ou de contrôle des agents ?

On constate à ce sujet des pratiques différentes d'une UC à l'autre en fonction des exigences du RUC, sans lien avec l'utilité pour les agents de contrôle.

Le projet qui serait de tout faire sous WIKIT sans plus travailler sous U apparaît irréaliste aux secrétaires : ce n'est pas intéressant pour elles et on ne leur en donne pas les moyens (scanner les documents pour les intégrer sous Wikit prend du temps)

3. Avenir des secrétariats

La direction (par le biais des RUC) pousse les secrétaires à faire toutes les formations du parcours de formation. On leur dit que celles qui ne font pas les formations feront de toute façon le travail sans avoir le niveau 1.

Mais ces formations mettent en porte à faux l'assistante avec l'agent de contrôle : on leur demande d'analyser des documents mais elles n'ont pas de pouvoir de décision : si l'agent de contrôle n'utilise pas ce qu'elles ont fait ça n'aura servi à rien (ex : analyse des PDRE).

Les assistantes ont l'impression que l'on inverse les rôles : on leur demande de faire du travail d'agent de contrôle et on demande aux agents de contrôle de faire du travail de secrétariat (taper les courriers...)

On leur fait faire des formations et, ensuite, on met en place des groupes de travail pour savoir comment elles vont pouvoir mettre en œuvre ces formations ! Cela n'a aucune logique et les secrétaires ne voient pas où on veut les amener, elles ont le sentiment de naviguer à vue

Cette situation entrainerait des inégalités entre secrétaires et une spécialisation des tâches. Les tâches ingrates (comme le classement) retombant sur celles qui n'auraient pas suivi ces formations.

Comment effectuer les intérim dans de telles conditions ?

La contrepartie à la mise en œuvre des formations est dérisoire (passage en niveau 1).

Les agents de secrétariat ont exprimés les revendications suivantes :

- **Maintien des secrétariats dédiés ;**
- **Refus des intérim hors UC ;**
- **Maintien des tâches de secrétariat et renforcement des effectifs ;**
- **Passage en catégorie B pour les agents mettant en œuvre des compétences de catégorie B : Travail de B paye de B !**